

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

Vol. XVI

LEVIS—OCTOBRE 1910

No. 10

---

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723-1773

(Suite)

### APPENDICE

---

14 mars 1740.— ...Je vous ai écrit dès le mois de février par les vaisseaux qui vont à l'Île Royale... la mort du cher et aimable Sarrazin... La mort funeste du pauvre Soumande... ne vous paraîtra pas moins surprenante... L'assassin n'a pas encore été pris, mais en quelque endroit qu'il aille, il sera toujours regardé comme indigne de servir le Roi et de vivre dans la société humaine. Cette affaire a fait grand bruit dans Paris et tous ceux qui l'ont su ont crié *tollé* contre l'infâme assassin... J'ai vu ici M. de Chevremont <sup>(1)</sup> à qui j'ai donné à dîner. Il m'a parlé de bien des choses que j'étais bien aise de savoir. C'est un fort aimable garçon qui ne manque pas d'esprit. Il m'a

---

(1) Secrétaire de M. de Beauharnois. Il avait épousé à Québec, en 1730, Marie-Bénigne Dérome.

parlé de vous, de M. le Général et de M. l'Intendant, mais des uns et des autres d'une manière bien différente... Le capitaine Rigaud, qui est le meilleur enfant du monde, part de bonne heure de Paris pour mener son neveu et sa nièce Vaudreuil à M. leur père qui est à Rochefort. Son neveu était dans les gardes, mais M. de Maurepas a jugé qu'il convenait mieux qu'il fût garde marine, parce que cela coûterait moins à son père... Rien de réglé pour la pension que j'ai demandée pour ma sœur. Je crains fort que le cardinal ne fasse des difficultés..., car il ne donne que quand il ne peut s'en dispenser.

J'ai vu ici M. Cugnet qui est associé avec M. Pacaud de la Rochelle...

21 mai 1740.—L'officier qui l'a tué (Soumande) n'a point encore été pris. Il a été seulement chassé de son régiment. C'est un malheureux qui, à ce que j'ai appris, avait eu plusieurs affaires de cette nature. C'est un grand malheur pour le pauvre défunt, pour sa famille et pour sa femme qu'il laisse veuve avec deux enfants sans beaucoup de biens... Son frère de l'Orme <sup>(1)</sup> aurait mieux fait de passer que lui, il est plus entendu et a plus de conduite....

Il venait fort à propos, comme vous le pensez fort bien que M. Dupuy fût encore vivant ; il ferait fleurir le Canada, surtout depuis la découverte de ses différentes mines. L'entreprise qu'il a faite aux mines de Pompéan en Bretagne, de vider une fosse profonde de près de cents pieds par le moyen de pompes nouvelles qu'il a inventées, fera honneur à sa mémoire....

L'on m'a promis de décider cette année la difficulté qui est entre nous et Marsal.... Je ne saurais

---

(1) François-Marie Soumande marié à Elizabeth Gauthier De Varenne.

vous dire positivement ce que l'on a écrit là-dessus (au général et à l'Intendant)... M. de la Porte m'a fait sentir que nous serions contents. M. son frère passe cette année en Canada pour examiner le commerce du pays et peut-être autres choses. Il est fort de mes amis. Voyez-le souvent et faites lui politesses. Il pourra un jour à venir à être en place. Il doit passer l'hiver en Canada. Je crois que ce voyage est fait pour lui procurer un avancement plus prompt.... J'ai écrit à ma sœur au sujet de son fils ; je lui marque que j'ai appris qu'il était au séminaire et qu'il avait dessein de prendre le parti de l'Eglise, que si cela est, il ne pourrait pas mieux faire de continuer, si Dieu l'appelle à cet état; mais que s'il n'en a pas envie, je ne lui conseille pas de le laisser (le Séminaire, je suppose) ; que cependant je me chargerai de son fils, si elle le juge à propos ; qu'il faudrait le faire faire, par M. de Beauharlois à qui j'en écris, cadet à l'aiguillette, parce que mon dessein serait, après avoir passé un an ou deux avec moi, de le faire officier au Mississipi ; or étant cadet au Canada, il obtiendrait en France plus aisément une petite enseigne ; au lieu que s'il passe sans être cadet, il faudra qu'il commence par là en allant au Mississipi. S'il pouvait mordre dans le génie et que je trouvasse à le placer bien vite, j'aimerais bien autant qu'il prît ce parti. Si sa mère veut le laisser passer, il aura son passage dans le vaisseau du Roi. M. de la Porte m'a promis qu'on le lui donnerait.

J'ai eu le plaisir de voir M. de Rigaud... il nous parlait souvent de sa chère Lizette (Henriette de la Gorgendière, sa femme), il se loue fort des manières de M. de la Gorgendière et paraît fort attaché à tous les parents de sa femme. C'est agir en galant homme... J'ai reçu des nouvelles de mon neveu Hazeur, il y a environ six mois... l'on est toujours très content de lui... Je voudrais que son frère Desmarets lui ressemblât. Il est inconstant et change souvent de demeure,

ce qui fait qu'il n'amasse rien... J'ai écrit à Soumande de l'Orme la mort de son frère et, en même temps, je lui apprend la perte de son procès avec Fleury.... Il n'y a rien encore de désespéré.... Je vous envoie dans le ballot du Chapitre, où est la châsse, la perruque que vous m'avez demandée...

20 septembre 1740 <sup>(1)</sup>.—Je vous écris à tout hasard sur un bateau qui a été armé exprès de Bordeaux, pour transporter M. Duquesnel, capitaine de vaisseau, qui vient d'être nommé gouverneur de l'île Royale à la place de M. Deforan qui est mort, il y a environ quatre mois dans son gouvernement... Les deux vaisseaux du Roi qui étaient allés au Mississipi pour transporter des vivres, des munitions et des soldats, sont arrivés en France à bon port depuis environ un mois. Je n'ai point encore vu MM. Longueil et Lignery qui sont passés en France dans ces vaisseaux. Nous avons eu des nouvelles de M. de Longueil qui est à Rochefort... incommode de son talon qui a été autrefois gelé, lequel s'est ouvert par la fatigue qu'il a eue dans le voyage qu'il a été obligé de faire de Montréal au Mississipi pour la guerre que nous avons eue contre les Chicachas, laquelle ne s'est pas terminée à grande chose, puisque l'on s'est contenté de faire la paix avec cette nation. Il est vrai que M. de Bienville a eu des ordres pour cela. Vous devez en savoir mieux que nous le détail par M. de Céloron, qui a ramené les troupes en Canada. M. de Noyan, major de la Nouvelle Orléans, est arrivé en France en bonne santé. Il est fort ami de mon neveu Hazeur dont il me dit toutes sortes de bien. Il est vrai qu'il n'y a qu'une voix sur son chapitre... Il a fait à merveille ses petites affaires. Je crois qu'à la prochaine promotion, il sera fait capitaine. M. de Noyan

---

(<sup>1</sup>) Je vois, par une note de la main du chanoine Hazeur qu'il reçut cette lettre à Québec le 18 juin 1741.

me l'a bien promis... J'ai reçu des nouvelles de mon neveu Desmarets <sup>(1)</sup> qui est à St-Domingue ; il me marque qu'il est chez M. de Breda où il a bien des agréments. Il a inspection sur ses habitations, ce qui lui donne deux à trois mille livres d'appointements. Avec cela il a la table du maître... Madame Varin se porte assez bien, elle attend avec impatience son mari. Madame de Beaujeu, sa mère, est toujours fort incommodée d'une espèce de cancer qu'elle a au nez...

16 février 1741.—Tous nos vaisseaux du Canada, malgré les tempêtes possibles qu'il a fait sur mer, sont arrivés à bon port... Il n'y a point eu de maladies sur le vaisseau du Roy à son retour. Cependant M. de la Chenaye qui a apporté les paquets est arrivé à Paris assez incommodé...il a été fort longtemps à pouvoir se rendre, ce qui a fait un peu pester le ministre contre lui. Pour le vaisseau sur lequel est passé M. Varin, il a essuyé des tempêtes terribles qui l'ont obligé de relâcher en Angleterre, où M. Varin quitta le vaisseau pour passer à Calais dans un petit bâtiment. Ce qui lui a coûté beaucoup d'argent... Il a péri une quantité prodigieuse de vaisseaux tant français qu'anglais et autres.

Les pluies continuelles et les neiges ont causé des débordements prodigieux dans toute l'Europe et même en Italie. Il y a eu quantité de ponts emportés, de moulins et de maisons qui ont été abîmés par les eaux, où il a péri bien du monde. La ville de Paris s'en est ressentie plus que les autres ; toutes les caves des environs de la rivière de Seine, aussi bien que les boutiques, ont été remplies d'eau. Ce qui a occasionné bien des pertes par rapport aux déménagements qu'il a

---

(1) Pourquoi ce nom de *Desmarets*?—Je vois dans l'acte de baptême du chanoine Hazeur De L'Orme, qu'il eut pour parrain son grand-père, Jean François Hazeur, marchand, qui signe "seigneur du *petit marais*." On en fit *Desmarets*.

fallu faire. L'on a été en bateaux dans une quantité de rues de Paris pendant plus de trois semaines. Il en a été de même à Rome, à Florence, et dans tous les endroits où il y avait des rivières. Il y a eu des villages entièrement abîmés, et des communautés religieuses, par les débordements subits des eaux, qui n'ont pas donné le temps d'y pouvoir apporter de remèdes. Cela a commencé à Paris vers le 20 décembre dernier. Il y a actuellement de l'eau dans presque toutes les caves. <sup>(1)</sup> A tous ces malheurs il faut ajouter une disette extrême de pain et de vin. Les pluies ont été si grandes et si continuelles dans le mois de septembre, que, quoiqu'il y eût la plus belle apparence du monde pour la récolte, cependant les bleds ont presque tous péri. Les vignes promettaient aussi merveille; mais il est venu dans le commencement d'octobre des gelées si fortes que toutes les vignes ont été endommagées. Le vin que l'on a cueilli est si mauvais que l'on en peut en boire. Heureusement qu'il y avait encore du vin de deux ans, mais qui est extrêmement renchéri. Pour le pain, nous le mangeons fort cher; il coûte cinq sous la livre le beau pain, et l'autre 4 sous et 6 deniers. On a été obligé de faire venir du bled des pays étrangers... Voilà le triste état où nous sommes réduits en Europe. De mémoire d'homme, l'on n'a pas vu les eaux si grandes et une misère si générale qu'elle l'est cette année...

11 mai 1741.—Je lui demande (à Mad. veuve Sarrazin) encore cette année son fils; je fais en cela plus que je ne peux, car je suis extrêmement endetté. Cependant quand je devrais périr, je suis bien aise de procurer à

---

(1) C'est le cas de rappeler qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que l'inondation de 1910 n'est que la répétition de celle de 1741 et des autres. En 1739, d'après notre chanoine, le froid avait été presque aussi sévère à Paris qu'à Québec.

ce cher enfant, que l'on m'a dit être très sage, et de l'éducation et de l'avancement... Comme je connais M. Meschin qui commande le vaisseau, vous pourrez le lui recommander, et prier M. le Général d'engager M. Meschin à avoir quelques bontés pour lui, dans la traversée. Si le père Deslandes, jésuite, passait, ainsi que je l'ai ouï-dire, je suis persuadé qu'il voudra bien se charger de le conduire jusqu'à Paris.... J'écrirai à M. et à Madame Pascaud, de la Rochelle, de vouloir bien en avoir soin, lorsqu'il y sera arrivé; et je prierai M. Hersant, marchand drapier à Paris, à la Croix de fer, rue St-Denis, de vouloir le retirer chez lui, en cas que je ne sois pas de retour du Berry où je compte aller cette année.

Il est heureux pour MM. de Rigaud et Olivier de s'être retirés de la contagion qu'a portée le vaisseau le Rubis, pendant que vous m'apprenez qu'il y en a eu plusieurs autres qui ont péri par cette terrible maladie. Il est fâcheux pour ce pauvre Lajus qu'il ait perdu son neveu, si jeune, pour avoir été soigner les malades du vaisseau; mais ce que nous devons le plus regretter, c'est M. de Lauberivière.... (1) j'ai vu à Paris M. de Navière qui a été prendre possession d'une cure dans le diocèse de Limoges, et n'est pas un prieuré simple, comme il vous l'a dit. Le vaisseau dans lequel il était a été pris en conduit à Flessingue, mais il a été renvoyé presque sur-le-champ parce que nous ne sommes pas en guerre avec l'Angleterre. Je ne crois pas que vous revoyiez davantage le dit sieur Navière en Canada. Il aimera mieux posséder une cure en France que dans notre pays... Vous aurez, cette année, un chirurgien major pour l'Hôtel-Dieu de Québec; c'est M. de la Pernie, premier chirurgien du Roi qui l'a présenté

---

(1) Voir *Bulletin* avril, 1908.

à M. de Maurepas qui l'a agréé. Il est, dit-on, garçon, je ne le connais pas.

Il y a un médecin de nommé qui s'appelle M. Gauthier, mais il ne passera pas cette année, parce que le ministre veut auparavant prendre des arrangements, tant pour ses appointements que pour son logement. Il est venu me voir plusieurs fois avec MM. de Jussieux médecins à Paris, lesquels m'en ont dit beaucoup de bien. Il a étudié et exercé à Paris pendant 6 ou 7 ans. Il m'a paru s'énoncer avec assez de facilité et d'une physionomie assez gracieuse. Je le crois âgé d'environ 30 ans au plus; il ne boit point de vin à ce qu'il m'a dit. Il a été longtemps à se déterminer à être médecin en Canada, en égard à la modicité des appointements qu'on lui proposait qui n'étaient que de 800 frs; mais sur les promesses et espérances que lui a données le ministre, il a donné sa parole... Il pourra bien s'accommoder des livres de M. Sarrazin...

Je sais bon gré à M. le Général de lui (Mad. veuve Hazeur) <sup>(1)</sup> avoir donné 150 frs et à ma sœur 200 frs. Je l'en remercie dans la lettre que je lui écris... M. Vallier repasse cette année en Canada. Le voyage qu'il a fait dans son pays lui a bien rétabli la santé... Vous verrez aussi M. et madame Varin à qui j'ai fait vos compliments... Son mari est assez bon enfant, mais babillard impitoyable, avec cela paraissant faire l'homme important... Je suis bien aise que vous ayez trouvé M. de la Porte, qui est en Canada, aimable et prudent.

Embrassez-le bien pour moi et faites-lui mille compliments gracieux de ma part. Dites-lui que nous l'attendons cette année, et priez-le de ma part de parler à M. le Général pour qu'il écrive au sujet de l'avancement du fils de Senneville, aussi bien que pour

---

<sup>(1)</sup> Après la mort de son mari, elle était allée demeurer à l'Hôpital-Général où elle mourut le 13 décembre 1740.

avoir pour ma sœur la première pension qui viendra à vaquer dans le pays. C'est M. son frère, 1er commis du bureau de la Marine, qui m'a dit de l'engager à faire cette démarche pour moi auprès du gouverneur... je ne doute point que chacun ne soit attentif à lui faire la cour. Les grands comme les petits, personne ne sait ce qu'il est allé faire dans le pays. Je ne me suis pas souvenu de parler à M. Varin <sup>(1)</sup> des arbres que vous me marquez avoir été pris pour le bâtiment du Roi sur la terre de St-Jean. <sup>(2)</sup>

---

(1) Jean-Victor Varin, époux de Charlotte de Beaujeu, conseiller et contrôleur de marine. Il devint l'un des principaux membres de la compagnie des pillards dont Bigot fut le chef. A son retour en France, il fut condamné comme son maître après confiscation de ses biens, et banni à perpétuité du royaume.

(2) Cette terre de St-Jean avait appartenu d'abord à Jean Bourdon qui la défricha, y construisit maison et dépendances, et aussi une chapelle dont parle Mgr de Laval dans un rapport au St-Siège. Elle fut desservie par M. de St-Sauveur, de 1650 à 1666. M. de St-Sauveur mourut le 29 novembre 1668, et la chapelle dut disparaître avec lui. Le 28 août 1677, Jean-Frs Bourdon, fils du 1er propriétaire et seigneur de St-Jean, vend à Chs Bazire cette propriété "consistant en maison, grange, étable, cour, jardin, moulin à vent"; il n'est pas question de la chapelle; donc elle n'existait plus. Qui dira où se trouvait exactement cette chapelle?—Mgr de Laval la met à environ une demi-lieue de la ville. Dans *Eglises et Chapelles*, M. Joseph Trudelle affirme, d'après un plan dressé par feu M. Ls Dufresne, qu'elle était tout près et en face de la route du Belvédère, au nord du chemin Ste-Foye, et à l'ouest du Monument des Braves. Je crois qu'il a raison. Mais la preuve n'est pas faite.

Description de cette propriété en 1726: "Une maison de colombage de quarante pieds de long ou environ, sur dix-huit pieds de large, deux granges de charpentes, l'une de cinquante pieds de long et l'autre de quarante sur vingt-quatre pieds de large, une étable construite de même de quarante pieds de long sur vingt de large, deux petites écuries de même de douze pieds carrés." Voir *Jean Bourdon et son ami l'abbé de St-Sauveur*, par l'abbé Auguste Gosselin.

Il est surprenant que M. Hocquart n'ait pas fait jusqu'ici attention à la demande du paiement de ces arbres que vous lui avez faite. Rien cependant ne me paraît plus juste, surtout les ayant payés aux autres sur la terre desquels il en a été pris. Il ne paraît pas que M. l'Intendant se fasse beaucoup aimer dans le pays. J'entends beaucoup de personnes qui s'en plaignent. Vous avez pris un bon parti de vous retirer avec ma sœur (madame Dr Sarrazin) et de faire votre ordinaire avec elle et ses enfants (1)...

J'ai reçu tous les papiers de Delorme Soumande concernant l'affaire qu'il a contre Fleury, qui m'ont fait un plaisir singulier. Il nous les fallait, sans quoi leur procès était entièrement perdu. Les éclaircissements qu'il nous a donnés sont infaillibles. Le rapporteur et

---

A cette date la terre St-Jean appartenait au docteur Sarrazin qui la possédait depuis 1709 par sentence publique d'adjudication. Après sa mort, elle passa à ses enfants mineurs qui avaient pour tuteur le grand pénitencier Hazeur.

L'un des enfants, Sarrazin, étant mort, comme nous l'avons vu plus haut, il ne restait plus, en 1758, que deux propriétaires : Claude-Michel Sarrazin de l'Etang, ingénieur du Roi, marié à Dame Marie-Catherine de Mouceau, et Charlotte-Louise Angélique Sarrazin, femme de Joseph-Et. Hyppolyte Gauthier de Varenne. Ces derniers vendirent leur part au sieur Jacques Cartier, qui vendit au général Murray ; et Claude-Michel Sarrazin avait vendu lui-même à Charles Turpin de qui Murray acheta à son tour. Prix de ce dernier morceau 9,050 livres. Il faudrait lire et étudier tous les actes subséquents pour pouvoir fixer définitivement la maison et la chapelle du fief St-Jean.

Je lui en aurais parlé en présence de M. de la Porte.

(1) Madame Sarrazin demeurait dans une maison construite par son mari sur le terrain où se trouve actuellement le palais épiscopal. Cette maison fut vendue en 1748 à M. de la Naudière.

l'avocat, aussi bien que le teneur de livres qui avait examiné les comptes, sont tous convenus qu'ils n'avaient rien entendu dans cette affaire. J'ai fait signifier nos écritures, il y a longtemps, Fleury <sup>(1)</sup> n'y a encore rien répondu; ce qui fait que ce procès n'a pu se juger avant le départ de nos vaisseaux, dont j'ai été très fâché. Mais les héritiers Soumande n'ont rien à craindre. Fleury est un misérable qui est si connu pour ne pas aller droit que l'on n'est plus surpris de rien. Je n'ai de chagrin dans cette affaire que par rapport à M. de la Gorgendière <sup>(2)</sup> que j'aime et estime beaucoup; tout cela lui tombera sur le dos, étant caution de l'événement de cette affaire. Car Fleury n'a pas le sol. Il faut être bien effronté pour avoir envoyé en Canada une lettre imprimée pour sa justification... Soumande Delorme... est un garçon sage et entendu qui fera ses affaires infiniment mieux que celui qui est mort ne les aurait faites.

J'ai encore parlé plusieurs fois des forges que M. Lepage veut construire sur son terrain; je ne crois pas qu'on lui accorde, cette année, la permission, je serais bien trompé si l'on n'attend pas le retour de M. de la Porte pour savoir en quel état sont les forges de St-Maurice, et si le Roy sera remboursé des avances qu'il y a faites. Il est bien fâcheux pour ce pauvre garçon de se voir ainsi arrêté, cela le met près de la ruine par les saisies qu'ont faites sur lui ses créanciers. M. le général est très louable d'avoir agi avec autant de générosité qu'il a faite, tant envers M. le Lepage pour lequel il a payé 1200 frs, qu'envers le nommé Caston-

---

<sup>(1)</sup> Charles Fleury, fixé à la Rochelle, était le fils de J.-A. Fleury, sieur d'Eschambault et de Marguerite de Chavigny.

<sup>(2)</sup> Il était le frère de Charles Fleury.

gué pour lequel il a aussi donné 800 frs. Cela marque en lui un cœur extrêmement compatissant. M. LePage a bien fait de confier ses affaires à M. de la Porte qui est en Canada ; il sera en état d'en rendre raison au ministre, lorsqu'il sera de retour en France. Je ne crois pas que M. son frère ait aucune part dans les forges. Je suis fâché de la mort de M. Grenet, curé de la Pointe à la Caille...

J'ai vu à Paris M. de la Chesnaye, à qui j'ai témoigné le plus d'amitié qu'il m'a été possible. Il a presque toujours été malade, il l'était encore quand il est parti de Paris. C'est une pauvre espèce d'homme... triste et mélancolique. Rien ne lui faisait plaisir, il ne trouvait rien de beau. Il a toujours été en habit noir, il n'a jamais voulu s'en faire faire d'autres, disant qu'un habit noir était assez beau pour Paris, qu'il en achèterait d'autres, mais qu'il ne voulait ni les faire faire, ni les porter à Paris, parce que les tailleurs cousaient mal et étaient des fripons. Je lui dis qu'il convenait, quand on avait des grâces à demander surtout dans les troupes, de paraître à la Cour en habits propres et décents. Il n'a vu.... M. de Maurepas qu'une fois, à ce que l'on m'a dit, pour être grondé d'avoir été trop longtemps à porter les paquets du Canada dont il était chargé ; je vous avoue que j'ai été très fâché de sa manière d'agir qui ne lui a pas fait honneur ni au Canada. Je lui avais dit de venir souvent manger avec moi ; il n'y est venu qu'une fois ou deux avec les autres Canadiens. Je crains fort qu'il n'arrive pas en bonne santé. Je lui ai remis la boîte dans laquelle sont vos rabats, deux almanachs pour Senneville, et des aiguilles que M. de la Jus m'a demandées pour sa femme. Les deux ecclésiastiques qui sont passés en France pour se faire ordonner s'en retournent prêtres dans le pays. M. l'Evêque a prétendu que le Chapitre n'était pas en droit de leur donner des démissoires, sans tomber dans la sus-

pense, et qu'il n'en peut donner qu'au bout d'un an de vacance du siège. On lui a représenté que le Chapitre avait regardé le siège comme vacant, n'ayant point d'évêque depuis plus de six ans que celui qui n'y a fait que paraître pour mourir aussitôt. D'ailleurs, l'incertitude où l'on était d'avoir un évêque cette année, et le besoin qu'a le diocèse de prêtres pour remplir les cures, a donné occasion à ces démissoires...

Vous verrez sans doute M. le gouverneur des Trois-Rivières <sup>(1)</sup>, dont on continue de chanter les louanges. C'est un très aimable caractère qui se fera aimer dans quelque poste qu'il se trouve. Il sera charmé d'apprendre que M. de Rigaud <sup>(2)</sup> a été fait major dans son gouvernement. Faites-lui en, je vous prie, mon compliment et l'embrassez pour moi en lui témoignant le plaisir que j'ai ressenti en apprenant une pareille nouvelle....

M. de Lantagnac a choisi un mauvais temps pour venir demeurer à Québec et laisser un commandement qui lui était honorable et lucratif <sup>(3)</sup>. Que fera-t-il à présent avec le grand nombre d'enfants qu'il a ? Il mangera le peu qu'il a amassé, après quoi il sera à l'aumône. Je suis très fâché de la mort de M. Chère ; nous avons fait ensemble le voyage de France en Canada, en 1712. Il doit avoir part dans mon *memento*.... Je ne vois pas comment vous vous tirerez d'affaires en vous engageant, comme vous avez fait, à nourrir huit personnes avec 400 francs que ma sœur vous donne. Il faut que les vivres soient à bon marché en Canada. Pour nous, nous

---

(1) M. de Vaudreuil qui alla ensuite à la Louisiane et devint le dernier gouverneur général du Canada sous la domination française.

(2) Son frère.

(3) Il était alors à Chambly.

ne sommes pas si heureux en France. Il nous en coûterait à présent le double de ce qui nous en coûtait il y a deux ans (1). Jugcz où j'en suis, reculé dans mes affaires, comme je me vois par les dettes que j'ai contractées dont je ne saurais sortir.

---

(1) Le recensement fait par le curé de Québec, en 1744, nous donne les noms de toutes les personnes qui demeuraient alors dans la maison de Sarrazin : le chanoine Hazeur, 64 ans ; sa nièce Sarrazin, 18 ans ; William Strand, anglais, 24 ans ; Domestiques ; Pierre Jeannel, 13 ans, Marie De-bois, sauvagesse, 9 ans, Marguerite Edet, femme de Pierre Mercier, absent, 27 ans. En 1741, il y avait, je suppose, M. Varin et sa femme, ce qui compléterait le nombre de huit.

(A suivre)

M<sup>sr</sup> HENRI TÊTU

## BIBLIOGRAPHIE

des ouvrages concernant la Tempérance : livres, brochures, journaux, revues, feuilles, cartes, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie [1764] jusqu'à 1910. Par le R. P. Hugolin, o. f. m.

(Suite)

[1865]

**48.** Recueil || d'ordonnances || synodales et épiscopales || du || diocèse de Québec || etc. Publié || par monseigneur l'administrateur du diocèse || seconde édition, revue et corrigée || Québec || de l'atelier typographique de Leger Brousseau || imprimeur de l'archevêché, 7, rue Buade || haute ville || 1865 ||. 363 pp. in-8.

TEMPÉRANCE. Il faut encourager la Société de la Croix. Ce que l'on doit penser des auberges mal réglées. Personnes qu'on doit regarder comme indignes d'absolution. [Pag. 151 à 153] Indulgences accordées à la Société de tempérance. [Pag. 176.]

[1871]

**49.** Cap. II. || An Act to Consolidate and Amend the Law respecting || Licenses, and the duties and obligations of persons || bound to hold the same. || [Assented to 24th December, 1870.]. || Pag. de 11 à 66. In-8 royal. Québec, 1871.

Version anglaise du numéro précédent.

[1873]

- 50.** Lettre pastorale || des || Pères du cinquième concile provincial || de Québec. || [Québec, 22 mai 1873.] 24 pp. in-4, pag. de 1 à 24.

Une page est consacrée à la tempérance.

“ ...L'intempérance, en appauvrissant les familles et en diminuant l'esprit de foi, pousse un certain nombre de nos compatriotes à aller aux Etats-Unis... Nous désirons et nous voulons que dans les retraites paroissiales, on consacre un exercice public et solennel à cette sainte vertu [de tempérance] ; qu'on érige des sociétés en son honneur, là où elles ne sont pas établies, et qu'on ranime, par des prédications, par des messes auxquelles on donne quelque solennité, et par d'autres moyens, le zèle et la bonne volonté des membres de la tempérance.”

[1874]

- 51.** Stadacona Band of Hope. Organized 2nd February, 1874. Rules, Ritual, and Odes. Quebec : Printed by Middleton & Dawson, at the Quebec Gazette General Printing Establishment. 1874. 40 pp. in-12.

“ Article 1. This Association shall be known as the *Victoria Band of Hope*.

“ 2. Its object shall be to induce young persons to abstain from, and discountenance the use, purchase, and sale, of all intoxicating liquors ; also to abstain from and discountenance the use of tobacco, and all indecent and otherwise immoral language, and to dis-

[1874]

seminate and promote temperance principles wherever the influence of its members extends.

“ 3. The Association shall be under the management of a Board of seven Directors, including a Superintendent; four of such Directors to be chosen semi-annually from the Teachers of the Sunday Schools to which the Band belongs, and three to be females.”

Ex. décrit : Bibliothèque de l'Université Laval, Québec. Brochures. Section des Règlements [non classifié].

[1875]

**52.** Mandement || de || monseigneur E.-A. Taschereau, || Archevêque de Québec, || promulguant les décrets du cinquième concile || provincial de Québec. || [Québec, 16 juin 1875]. 15 pp. in-4, pag. de 1 à 15. No. 45 des mandements du cardinal Taschereau.

Une page est consacrée à la tempérance. Le mandement annonce que le S. Pontife vient d'accorder des indulgences plénières et partielles aux associés de la tempérance. La concession, demandée par les Pères du cinquième Concile, est du 8 avril 1875; elle est valable à perpétuité. Le décret qui l'accorde est à la page 96 des appendices aux *Acta et Decreta* du 5e Concile (Québec, 1875).

[1875]

**53.** Pastoral letter || promulgating the decrees of the seventh provincial council of Que-

[1875]

bec || . [Quebec, 16 juin 1875]. 12 pp. in-8, pag. de 1 à 10.

Version anglaise du numéro précédent.

[1875]

**54.** Circulaire au Clergé. || No 46 des mandements et circulaires du Cardinal Taschereau. [Québec, 10 septembre 1875]. 6 pp. in-4, pag. de 1 à 5.

La circulaire traite diverses matières, dont les indulgences de la Société de tempérance.

“ Durant la retraite, on m’a demandé si nos sociétés de tempérance jouissent encore des quatre indulgences plénières accordées en vertu de l’indult du 23 juin 1844. [Voir *Ordonnances dioc.*, p. 176, No 25 ]

“ Je répons 1<sup>o</sup> que le dit indult étant personnel à Mgr Signaï, les seules paroisses auxquelles il a accordé ces quatre indulgences, peuvent en jouir; et qu’elles participent aussi aux privilèges accordés le 8 avril 1875; 2<sup>o</sup> que les autres paroisses et missions ne jouissent que des indulgences accordées par ce dernier indult.”

[1875]

**55.** Acta et decreta || quinti concilii quebecensis || in Quebecensi civitate || anno Domini MDCCC LXXIII || celebrati || a sancta Sede revisa et recognita. || [Gravure : Armes du diocèse de Québec] Quebeci || apud P.-G. Delisle, typographum || 1 Port Dauphin || 1875 ||. 127 pp. in-8.

[1875]

Decretum XIX. De temperantia [p. 63.]

A l'appendice: Decretum S. C. de Propaganda Fide. Indulgentiæ concessæ societatibus a temperantia. Datum Romæ, die 8 aprilis 1875. [pp. 96 à 97].

[1877]

**56.** Notice biographique || sur le || très-révérend || Alexis Mailloux, || vicaire-général, || Décédé à l'Ile-aux-Coudres, le 4 août 1877. || Québec: || Imprimerie A. Côté et Cie || 1877. || 22 pp. in-18.

Ex. décrit: Bibl. de la Législature de Québec, B. C. 249.

Nous avons utilisé cette *Notice* pour la rédaction de nos notes sur le Grand Vicaire Mailloux.

[1878]

**57.** Cap. III. || Acte pour amender et refondre l'acte des licences de || Québec, et ses amendements. || [Sanctionné le 9 mars 1878.] || Pag. de 6 à 71. In-8 royal. Québec, 1878. Seconde refonte de la Loi des licences de Québec.

[1878]

**58.** Cap. III. || An Act to amend and consolidate the Quebec License || act and its amendments. || [Assented to 9th March, 1878.] || Pag. de 6 à 72. In-8 royal. Québec 1878.

Version anglaise du numéro précédent.

[1878]

**59.** Arthur Buies || Petites || chroniques || pour 1877 || Québec || Imprimerie de C. Darveau || 82, rue de la Montagne. || 1878 || XXXVI + 162 pp. in-12.

Les pages 136 à 150 sont consacrées au “teetotalisme,” qu’abhorre Arthur Buies.

“ Il y a, à l’heure même où j’écris, dans la bonne ville de Québec, (*bonne* est une manière de parler) un individu, du nom de Rine, qui prêche la tempérance à outrance, une tempérance forcenée, furieuse, qui oblige tous les hommes à ne boire que de l’eau froide, comme si Noé, le sauveur de l’humanité, n’avait pas, depuis quatre mille ans, protesté contre cette bêtise impie, contre cette ingratitude envers les présents du Créateur. Il paraît que ce M. Rine a tellement bu jadis qu’il a réussi à être écœuré (sic) de la boisson et qu’il s’en venge sur le reste des humains...”

Buies en veut très fort à un règlement en vertu duquel le Conseil de ville de Québec aurait, au printemps de 1875, obligé les hôtels à fermer le dimanche, et chaque soir de la semaine à onze heures. Or les archives de l’Hôtel-de-ville de Québec ne contiennent pas un tel règlement, et les minutes des assemblées du conseil, que nous avons compulsées aux années 1875 et 1876, ne portent aucune trace d’une mesure quelconque concernant les hôtels—sauf l’octroi des licences, qui relevait alors du conseil municipal.

[1879]

**60.** Conférence || sur les propriétés délétères || des || liqueurs spiritueuses || donnée à St. Sauveur de Québec || par || le Rév. Père L.

[1879]

P. Paquin, O. M. I. || Ancien professeur de de chimie || En vente à St. Sauveur, pour aider les enfants || pauvres à fréquenter les écoles || Québec || typographie de C. Darveau || 1879 ||. 39 pp. in-12.

Au cours de sa conférence, le révérend Père, voulant démontrer combien il est aisé de falsifier les boissons et de fabriquer de toutes pièces des *brandys*, se souvint qu'il avait été professeur de chimie : " Ici, dit une note de la page 52 [2e éd.], le Rév. Père Conférencier mélange un peu de whisky avec diverses substances chimiques, et passe à quelques personnes de l'auditoire un liquide semblable par la couleur et le goût au brandy de commerce."

[1879]

**61.** Conférence || sur les propriétés délétères || des || Liqueurs spiritueuses || donnée à St. Sauveur de Québec || par || Le Rév. Père L. P. Paquin, O. M. I. || Ancien professeur de Chimie. || Seconde édition || Québec || Typographie de C. Darveau || 1879 ||. 105 pp. in-18.

Cette édition est enrichie des statistiques judiciaires de 1871-1872-1873, extraites des Journaux de la Chambre de Québec.

[1879]

**62.** Règlements de l'Association des Débitants de Boissons Licenciés de la Cité et District

[1879]

de Québec. Québec : Typographie de C. Darveau. 1879. 15 pp. pt. in-18.

“ Article III. L’objet de cette Association est l’union de tous ses membres dans un pacte social, pour protéger leurs droits, résister à toutes mesures arbitraires pouvant nuire à leur commerce, maintenir la respectabilité de ses membres et aider les autorités à supprimer toutes les maisons de bas étage n’ayant pas de licences, et de faire observer les lois généralement.

“ Article XXII. Tout membre de l’Association qui sera convaincu d’avoir enfreint la loi des licences, aura le cas rapporté au Comité de direction qui agira dans l’affaire comme il le jugera convenable. On s’attend à ce que tous les membres de cette Association dénonceront au secrétaire toutes les maisons sans licences dont ils pourront avoir connaissance, en sorte qu’on puisse les rapporter au Chef de Police.”

Dans l’exemplaire anglais consulté [numéro suivant], la dernière partie de l’article XXII a été rayée à la plume.

Ex. décrit : Bibliothèque de l’Université Laval, Québec. Brochures, Section des Règlements [non classifié].

[1879]

**63.** By-Laws of the Licensed Victuallers’ Association of the City and District of Québec. Printed by C. Darveau. 1879. 15 pp. pt. in-18.

Edition anglaise du numéro précédent.

Ex. décrit : Bibliothèque de l’Université Laval, Québec. Brochures. Section des Règlements [non classifié].

[1879]

**64.** Cap. XXVIII. || Acte pour amender l'acte de cette province 33 Vict., || Chapitre 26, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inter- || diction et à la guérison des ivrognes d'habitude." || [Sanctionné le 31 octobre 1879.] || Pag. 50. In-8 royal. Québec, 1879.

[1879]

**65.** Cap. XXVIII. || An act to amend the act of this Province, 33 Vict., || chap. 26, intitled : " An act to provide for the || interdiction and cure of habitual drunkards." || [Assented to 31st October, 1879.] || Pag. 51. In-8 royal. Québec, 1879.

Version anglaise du numéro précédent.

[1879]

**66.** Cap. IV. || Acte concernant la fermeture des auberges le dimanche, || et à certaines heures, les autres jours. || [Sanctionné le 31 octobre 1879.] Pag. de 20 à 22. In-8 royal. Québec, 1879.

[1879]

**67.** Cap. IV. || An act respecting the closing of taverns on Sundays || and at certain hours on other days. || [Assented to 31st October, 1879.] Pag. de 20 à 22. In-8 royal. Québec, 1879.

Version anglaise du numéro précédent.

[1879]

**68.** Discipline || du || diocèse de Québec ||  
par || monseigneur E.-A. Taschereau || ar-  
chevêque de Québec || [Epigraphe] Tene  
disciplinam, ne dimittas || eam ; custodi  
illam, quia ipse est || vita tua. (Prov. IV.  
13.) || Quebec || chez P.-G. Delisle, impri-  
meur-éditeur || 1879 || . 252 pp. in-8.

TEMPÉRANCE. Sociétés à encourager. Personnes indi-  
gnes d'absolution. Règles modifiées par le S. Siège. In-  
dulgences. Acte de tempérance de 1878. [Chiffré de  
221 à 225.]

[1880]

**69.** Cap. LXIX. || Acte pour amender l'acte  
passé dans la trente sixième || année du  
règne de Sa Majesté, et intitulé : “ Acte ||  
pour incorporer la société d'abstinence  
totale et de || bénéfice de Ste. Brigitte.” ||  
[Sanctionné le 24 juillet 1880.] || Pag. 366.  
In-8 royal. Québec, 1880.

[1880]

**70.** Cap. LXIX. || An Act to amend the Act  
passed in the thirty-sixth year || of Her  
Majesty's reign, and intituled : “ An Act  
to incor- || porate the St. Bridget's Total  
Abstinence and Benefit || Society.” ||

[1880]

[Assented to 24th July, 1880.] || Pag. 368.  
In-8 royal. Québec, 1880.

Version anglaise du numéro précédent.

[1880]

**71.** Conférence || sur les propriétés délétères ||  
des || liqueurs spiritueuses || faite à Québec ||  
par || le Rév. Père L. P. Paquin, o. m. i. ||  
Ancien professeur de Chimie. || Troisième  
édition || Québec || Imprimerie du "Canadien"  
|| 38 et 40, rue Ste. Famille || 1880 ||  
59 pp. in-18.

[1880]

**72.** Lecture || on the hurtful qualities || of ||  
spirituous liquors || delivered in Quebec ||  
by || Rev. L. P. Paquin, o. m. i. || Late  
Professor of Engineering & Chemistry. ||  
Quebec : || Printed by C. Darveau, || 82,  
Mountain Hill. 1880 || [Au titre de la cou-  
verture :] Quebec : || N. S. Hardy, book  
seller, || Notre Dame Street, Lower Town, ||  
1880 ||. 40 pp. in-18.

[1831]

**73.** Association de vigilance || de Québec ||  
contre l'intempérance || Constitutions, rè-  
gles et règlements || 1881 ||. Québec ||

[1881]

Imprimerie de Léger Brousseau || 9, Rue  
Buade, 9 || 1881 || . 8 pp. grd in-18.

“ 1<sup>o</sup> Le Comité de Vigilance a pour but de combattre le vice de l'intempérance en cherchant à réduire le nombre des hôtels, auberges et tavernes mal tenues et autres places où les boissons enivrantes se vendent, employant pour cela les moyens légaux que lui offre la Loi des Licences de la Province de Québec.”

OFFICIERS

*Président Honoraire et Patron de cette Société :*

Sa Grandeur Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau,  
Archevêque de Québec.

*Président :* W. Marsden, M.A., M.D.

*Vice-Président :* M. Abraham Hamel.

*Secrétaire-Anglais :* M. Thos. J. Molony.

*Secrétaire-Français :* Dr N.-E. Dionne.

*Trésorier :* James Woods.

*Comité :*

MM. Peter Johnston, T. Ledroit, F. Kirouac, N. Germain, W. C. Scott, J. Griffiths.

En 1883, nouveaux officiers : Président honoraire et Président, les mêmes.

*Vice-Président :* Narcisse Lemieux.

*Secrétaire :* Victor Livernois.

*Assistant-Secrétaire :* Ml. J. Murphy.

*Trésorier :* James Woods.

*Comité :*

P. Johnston, T. Béland, J. G. Sutton, F. Lachaine,  
W. Broodie, A. Racine.

[1881]

Dans les exemplaires restants cette nouvelle liste [3 déc. 1883] a été collée pardessus la première liste, imprimée en 2e page.

Bien que le nom du Cardinal Taschereau figure comme Président Honoraire et Patron au tableau des officiers, et que noms anglais et français alternent au dit tableau, le mouvement au fond était anglais et protestant; le docteur Marsden en était l'âme. Le *Comité de Vigilance de Québec* eut courte vie (1) et peu de résultats.

[1881]

**74.** Quebec Vigilance Association || 1881. ||  
Constitution. || *S. l. n. d.* (Québec, 1881).  
8 pp. grd. in-18.

Version anglaise du numéro précédent.

[1882]

**75.** Essai || sur || le luxe || et la || vanité des  
parures || spécialement dédiée [sic] aux  
personnes de la campagne || Par Al. Mail-  
loux, Ptre., V. G. || Québec || N. S. Hardy,  
libraire-éditeur || Rue Notre-Dame || 1882 ||.  
192 pp. pt. in-8.

L'auteur établit [pp. 182 à 187] une comparaison entre le danger du luxe et celui de l'intempérance, et donne la palme au luxe, contre lequel il faudrait donc organiser une ligue comme on a organisé une société pour combattre l'intempérance.

---

(1) Il existait encore en 1888, et le Dr Marsden en était le président.

[1882]

- 76.** Constitution, Code of Laws, Rules of Order and By-Laws of the St. Lawrence Division, No. 16, Sons of Temperance. Instituted 13th February, 1852. [Gravure: Sceau de la Division Saint-Laurent, No 16 : Québec, vu du fleuve]. Quebec : Printed by Dawson & Co. 1882. 38 pp. in-18.

Ex. décrit : Bibliothèque de l'Université Laval, Québec. Brochures, Section des Règlements [non classifié].

[1885]

- 77.** Third annual report || of the || Women's || Christian Temperance Union || of Quebec, || for the year ending february, || 1885. || [Textes scripturaires. Rom. XIV, 7-15] Business Meetings, the 2nd Monday in the Month || (except July and August), at 3 P. M., in the || Y. M. C. A. Rooms. || W. C. T. U. Prayer Meeting, Thursday at 4.15 P. M., || in the Y. M. C. A. || All women are welcome. || Band of Hope and Library open Friday at 4 P. M. in || Jeffry Hale School, (except July and August). || Quebec : || Printed at the "Morning Chronicle." || 1885. || 23 pp. in-18.

Les rapports annuels de la W. C. T. U., de Québec

[1884]

ont presque tous été publiés dans le *Morning Chronicle* de Québec. Quelques-uns seulement, deux ou trois, d'après Mde Leila Geggie, de Beauport, la personne la mieux en mesure de le savoir, ont été mis en brochure : celui-ci et le rapport de 1893. Ce sont aussi les seuls que nous connaissions.

[1884]

**78.** Cap. LVII. || Acte incorporant l'Association des commerçants licenciés de vins et liqueurs de la cité de Montréal. (*The Licensed Victuallers Association of Montreal.*) || (Sanctionné le 10 juin, 1884.) Pag. de 131 à 132. In-8 royal. Québec, 1884.

[1884]

**79.** Cap. LVII. || An Act to incorporate the Licensed Victuallers' Association || of Montreal. || [Assented to 10th June, 1884.] Pag. de 134 à 135. In-8 royal. Québec, 1884.

Version anglaise du numéro précédent.

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

(à suivre)

---

JOSEPH PERTHUIS

M. Joseph-Edmond Roy a donné une liste des conseillers au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (Vol. I, p. 182). Cette famille existe encore en France, et les notes que j'en ai seront probablement bien accueillies de nos amis historiographes.

On sait que Joseph Perthuis fut nommé conseiller à la place du sieur d'Artigny, décédé. C'était le premier janvier 1747; un joli cadeau de nouvel an, que M. Joseph a dû goûter.

Aux derniers jours de la colonie—précisons—en septembre 1758, Guillaume Verrier mourut à Québec, après avoir été pendant trente années consécutives, Procureur-Général au Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Après la mort de Verrier, c'est Joseph Perthuis qui fit provisoirement les fonctions de Procureur-Général. Le conseil siègea à Québec pour la dernière fois le 21 mai 1759. Les anglais ayant envahi le pays, les conseillers se retirèrent à Montréal. Le 24 novembre 1759, ils tenaient séance là. Etaient présents; Foucault, premier conseiller, De la Fontaine, Imbert, Bedout, Cugnet et Perthuis, François Simonnet, ancien praticien de la juridiction de Montréal fut nommé d'office, commis-greffier.

Le Procureur-Général déclara qu'il était du devoir des conseillers de continuer à rendre justice malgré que l'ennemi se fut emparé de la capitale, et il fut décidé qu'au lieu de se réunir tous les samedis comme c'était l'habitude, on tiendrait séance dans le palais où résidait l'intendant, chaque fois qu'il serait nécessaire. Le conseil se réunit le 17 décembre 1759; les 5 février, 25 février, 10 mars, 17 mars, 14 avril et 28 avril 1760, jour où il fut décidé que les semences étant commencées, le conseil prenait vacance jusqu'au lundi, 30 juin

1760, mais ce fut tout. Amherst et Murray étaient déjà rendus sous les murs de Montréal, (*Bulletin des Recherches Historiques*, Vol. II, p. 62.) En 1763, le 17 septembre, François Monnier, négociant, à Québec, achetait de Joseph Perthuis, pour trois cents livres la seigneurie de Perthuis, Portneuf, près Québec.

La famille de ce Perthuis est originaire de Paris et remonte d'après des titres authentiques qui prouvent neuf degrés en ligne directe et masculine, au commencement du seizième siècle ; elle a fourni à la magistrature, à l'armée et aux corps délibérants, plusieurs rejetons distingués.

Fixée en 1688 dans le vicomté d'Aunay (Haut Poitou) où elle réside encore, elle y possédait entr'autres fiefs avant 1789, celui de La Salle, d'où elle tire son nom terrien, et la seigneurie de Pouzact, dont l'antique manoir, aujourd'hui en ruine, figure sur la carte de Cassini.

Sa filiation suivie et non interrompue s'établit sur preuves à partir de François-Emmanuel (I) né à Paris en 1586. Il n'eut qu'un fils, Jacques-Emmanuel (II) qui eut trois fils :

- 1<sup>o</sup> César-Emmanuel, décédé sans alliance.
- 2<sup>o</sup> François-Emmanuel (III) continu la descendance.
- 3<sup>o</sup> Charles mort sans alliance.

François-Emmanuel (III) Perthuis, sieur de La Salle, né à Paris, le 27 mars 1666, est le premier auteur de la branche établie en Poitou. Il eut :

- 1<sup>o</sup> César-Emmanuel.
- 2<sup>o</sup> Marie-Anne.
- 3<sup>o</sup> Joseph Perthuis de La Salle, né en 1710 ; séjourna au Canada de 1739 à 1760, d'abord comme conseiller du roi près le Conseil Supérieur du Canada, puis en qualité de Procureur-Général. Revenu en France avec le titre de Procureur-Général honoraire, il obtint plus tard en 1774 une charge de conseiller secrétaire du roi en la chancellerie de Poitiers, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort, le 19 mars 1782.

Les armes sont : *De gueules à la licorne d'argent, passante.*

Couronne de comte.

Supports : deux sauvages.

(Annuaire de la noblesse, Paris, p. 158, volume de 1878).

RÉGIS ROY.

---

### ROBERVAL ET CARTIER

---

La Commission de Roberval porte pour date le 15 janvier 1540. Celle de Cartier est du 17 octobre 1540.

Roberval est nommé vice-roi des pays déjà découverts par Cartier.

Cartier est fait capitaine-général et mattre-pilote pour étendre ses découvertes.

Cartier partit de Saint-Malo le 23 mai 1541 et arriva à Québec le 23 août. En mai 1542, il part de Québec et, vers Terre-neuve, rencontre Roberval qui venait de France.

Roberval donne des ordres. Cartier ne le reconnaît pas pour son chef et continue sa route. En France, on approuve la conduite de Cartier.

Donc, les deux commissions étaient indépendantes, l'une de l'autre.

Laquelle était la première ? On a toujours cru que c'était celle de Roberval, mais voyez l'étude de M. l'abbé Verreau, sur les calendriers du XVI<sup>e</sup> siècle (Société Royale, 1890, I, p. 114) et cela change.

L'année commençait à Pâques, par conséquent, la nomination de Cartier, du 17 octobre 1540 est de cette dernière date, tandis que celle de Roberval, du 15 janvier 1540, est réellement du 15 janvier 1541, puisque l'année 1540 ne finissait pas avant le jour de Pâques 1541 de notre calendrier.

BENJAMIN SULTZ